

Délibération du Conseil Municipal**D.2023-082****Commune de LAUZERTE****ACTE : 3.5.3**

L'an deux mille vingt-trois et le 25 octobre à 20h, le Conseil Municipal de Lauzerte s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, DENIS, GAUCHET, LARONDE, MAZILLE.
MRS BERTHAUX, CAM, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN.

Procurations : /

Excusé(e)s / Absent(e)s : MMES NEGRE ET BOURCIER ; MRS BAÏADA ET BADOC.

Secrétaire : MME GAUCHET MARIE.

Date de la convocation : 19/10/2023

Nombre de conseillers : 14 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 10

❖ **OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES PARTAGEES AVEC L'ASSOCIATION QUERCY PAYS DE SERRES**

Monsieur le Maire signale au conseil qu'en raison de l'indisponibilité de la salle des fêtes l'association Quercy Pays de Serres souhaite utiliser l'Espace Points de Vue afin d'y organiser une ludothèque géante sur une journée avec un prestataire de service.

Monsieur le Maire souhaite soutenir les projets de l'association Quercy Pays de Serres dans la poursuite de leurs objectifs et développer les animations se déroulant à l'Espace Points de Vue en mettant gratuitement à sa disposition les locaux de l'Espace Points de Vue.

Il souhaite que cette mise à disposition soit officialisée par la convention en vigueur qui déterminera les jours et horaires d'utilisation du bâtiment avec cette association.

Cependant, Monsieur le Maire informe le conseil que des travaux d'isolation sont programmés prochainement pour permettre à l'Espace Points de Vue de répondre à la mise en conformité des Etablissements Recevant du Public de la commune. En effet, en date du 4 mars 2021, les services de l'état nous avaient signalé que l'Espace Point de Vue n'était pas connu comme ERP et actuellement la situation n'est toujours pas régularisée.

Après lecture de la convention en vigueur, Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'autoriser à signer la convention jointe au dossier de conseil et transmise avec la convocation, ainsi que les éventuelles nouvelles demandes, avec l'association suivante :

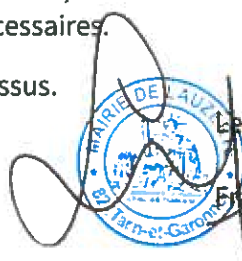
- Association Quercy Pays de Serres

Hors la présence de Mme DENIS Dominique

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** : la proposition de Monsieur le Maire de mettre l'espace Points de vue à disposition de l'Association Quercy Pays de Serres gratuitement
- **AUTORISE** : Monsieur le Maire à signer la convention jointe au dossier de conseil ainsi que les éventuelles nouvelles demandes, l'association AQPS.
- **CHARGE** : Monsieur le Maire ou son représentant, en son absence, à procéder à toutes les démarches et formalités administratives nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

François LE MOING